



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU MERCREDI 25 MARS 2015
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DAIX Jean-Robert
Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed

Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur BIBES François
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame AUGER Stéphanie
Monsieur DOSSANG Guy
Madame DURANTON Nicole, Vice-Présidents

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **CONFIRME** la désignation de **Monsieur Xavier HUBERT** en qualité de représentant titulaire du GEA au sein du Conseil d'administration de l'EPF Normandie (cf délibération du Conseil communautaire du 22 avril 2015) et **DESIGNE Monsieur Guy DOSSANG**, représentant suppléant du Grand Evreux Agglomération au sein du Conseil d'administration de l'EPF Normandie (*délibération de désignation d'un suppléant prise par le Bureau en raison de l'urgence à rendre cette décision à l'EPFN avant la date du 15 avril 2015*)

☞ **MODIFIE** la délibération 20 du 14 octobre 2014 en précisant que le montant de l'indu FSE est définitivement fixé à 39 818.05 € et **VALIDE** le tableau de programmation – déprogrammation accompagné des fiches Programmation – Déprogrammation concernant les associations IFAIR, PAROLES ET SENS, ATESA, EMPLOI CONSEIL, CURSUS ATESA pour la période 2008-2010 (*décision prise par le Bureau en raison de l'urgence à envoyer cette délibération modificative à la Direccte*)

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'occupation du domaine ferroviaire à passer en vue de l'implantation d'une conduite d'assainissement sous la RD55 (Route de Louviers) en traversée de la voie ferrée ; ces travaux sont menés dans le cadre du raccordement à l'assainissement collectif des communes de Normanville et du Boulay Morin (*la décision a été prise par le Bureau en raison de l'urgence à rendre cette décision à la SNCF*)

☞ **DECIDE**, dans le cadre de la cession d'une parcelle de la zone du Long Buisson à la SARL IMMO CORBIN, la passation d'un accord transactionnel dont les concessions sont les suivantes :

- Le Grand Evreux Agglomération accepte d'indemniser la SARL IMMO CORBIN à hauteur de la somme transactionnelle, forfaitaire et définitive, **de 17 950 euros**. Cette somme comprend, outre les éléments financiers de la convention indemnitaire initiale délibérée le 20 février 2014, constitués des frais d'architecte (9 000€) et des frais d'étude thermique (750€), des frais d'avocat pour un montant de 4 000 €, ainsi que des frais d'étude de sol pour un montant de 4 200€.
- En contrepartie, la SARL IMMO CORBIN renonce à sa demande indemnitaire complémentaire de 87 618.96 €.

ADOpte les termes de l'accord transactionnel formalisant ces concessions et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** cet accord transactionnel (*cette décision a été prise en raison de la date de signature de l'acte notarié qui est fixée au 1^{er} avril*) ; ce dossier conclut une cession qui a fait l'objet des délibérations suivantes : délibération n°3 du 18 octobre 2010 ; délibération n°6 du 22 mai 2012 ; délibération n°1 du 02 avril 2013 ; délibération n°52 du 10 octobre 2013 ; délibération n°60 du 07 janvier 2014 ; délibération n°24 du Bureau d'agglomération du 20 février 2014.

☞ **ACCEPTE** la réalisation, par GrDF, d'un branchement Gaz, d'un poste de livraison et de leurs accessoires, sur les parcelles XA 102 et XA 76 appartenant au GEA sur la Zone du Long Buisson, sur une longueur de 80 m et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec GrDF

☞ **ACCORDE** sa garantie à Eure habitat, à hauteur de 50% d'un Prêt d'un montant total de 932 900 € souscrit par cet organisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer la réhabilitation des 52 logements « Anglais 1 à 5 » situés à EVREUX quartier de Nétreville.

☞ **ACCORDE** sa garantie à DIALOGE, à hauteur de 50% d'un Prêt d'un montant total de 6 063 130 € souscrit par cet organisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (ce prêt est constitué d'un prêt PLUS d'un montant de 5 170 538 € et d'un prêt PLAI d'un montant de 892 592 €), pour financer la construction de 41 logements individuels PLUS et PLAI, 14 Faubourg Saint Léger à Evreux ; cette délibération modifie le plan de financement et le montant du prêt délibérés par le Conseil le 20 décembre 2012.